



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame BACHELET**

**Délibération numéro :**  
**2020/176**  
**Baisse de la surtaxe**  
**communale eau**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**ETAIENT EXCUSES :** Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

**PROCURATIONS :** Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en ses articles L.2121-29 et L.2332-2 ;

Considérant que la part communale est restée inchangée depuis la délégation de service public antérieure portant le coût du prix unitaire du m3 hors taxe de la part communale à 0,3323 euros;

Vu la convention de délégation de service public conclue et signée avec VEOLIA en date du 8 décembre 2017 dont l'exécution débute à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 15 ans ;

Considérant que, dans le cadre de la convention de délégation de service, de lourds investissements ont été mis à la charge du délégataire, notamment le doublement du réservoir des carrières, et qu'à compter du 1er janvier 2020 une augmentation du prix de l'eau concernant la part délégataire de 0,10 euros du m3 a été prévue dans la convention de service public en répercussion de ces investissements ;

Considérant que le produit de la surtaxe communale permet de financer les amortissements des réseaux permettant ainsi de couvrir le remboursement de la dette qui s'éteint en 2028 et de financer les investissements ;

Considérant que les travaux au réservoir des carrières auraient pu être pris en charge par la collectivité ;

Considérant qu'il est proposé de réduire de 8 centimes d'euros le montant de la surtaxe communale eau et de le porter à 0,2523 euros le m3 HT à compter du 1er janvier 2021 ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 03 novembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De réduire le montant de la surtaxe communale de 8 centimes d'euros,
2. De porter à 0,2523 euros le prix du mètre cube d'eau à compter du 1er janvier 2021,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment auprès du délégataire de service public, pour l'application du nouveau tarif.

Les recettes seront inscrites au budget annexe de l'eau en section de fonctionnement au chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » nature 70128 TS 120 nature HT.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

